



MINISTÈRE DES
TRANSPORTS

La ROUTE POLYNÉSIENNE

TE PURŪMU I PORĪNĒTIA

édito

En Polynésie française, les jeunes sont les premières victimes de la route puisqu'en 2007, sur 46 personnes tuées, 22 sont âgées de moins de 25 ans, soit 48 % de l'ensemble des tués, contre 30% en 2006.

Cette triste réalité n'est pas inévitable : une éducation de tous les instants, à tous les âges, aux dangers de la route est l'un des moyens, sinon le seul, de mettre un frein à cette hécatombe.



Tous les partenaires concernés sont mobilisés depuis plusieurs années. Parmi eux, les services de l'Etat, du Pays, les communes et les associations agissent de concert.

Dans ce cadre, dès la rentrée 2008, une campagne d'information sur le brevet de sécurité routière (BSR) a été lancée. Les jeunes doivent obligatoirement détenir ce titre pour pouvoir conduire un cyclomoteur dès l'âge de 14 ans. Mais malgré tous les efforts consentis par les divers acteurs impliqués dans cette lutte, cela ne remplacera jamais la responsabilité et la prudence de tout un chacun sur les routes polynésiennes qui sont déjà trop fréquentées.

Apprenons à partager la route pour la sécurité de tous !

La hi'ohia o Porinetia i te matahiti 2007, o te u'i 'āpī teie e f rerei rahi nei i te 'ati purumu, 'inaha i ni'a i te rahiraa e 46 taata i pohe, e 22 tei raro mai i te 25 matahiti, 'oia ho'i e 48% o te taāto'araa, 'are'a ra i te matahiti 2006 ra e 30%.

E'ere teie i te ma'i 'aitaata, e oti te reira i te araihia na roto i te rāve'a no te haapiiraa tuutuu 'ore, i te mau matahiti ato'a, ia haamāramamahia te huiraatira i ni'a i te mau huru 'ati purumu e vai nei. Aita atu ia e rāve'a hau a'e maoti ra te haapiiraa no te faa'ore roa i teie rahiraa taata pohe.

Tau matahiti teie nei ua 'āmui hua te mau pae ato'a e tuhaa tā rātou i roto i teie tumu parau, te vai nei te Hau farani, te Hau fenua, te mau 'oire e te mau t'atira rau o tei tāhō'e i tō rātou itoito.

Ia au i teie tumu parau no te 'ati purumu, i te haamataraa haapiiraa no te matahiti 2008, ua faaotihia te tahi tāpura 'ohipa haamāramamaraa i ni'a i te parau BSR. Mea tītauhia te feiā 'āpī ia fatu mai i teie parau tū'ite no te faahoro i te pereoo piti-huira scooter mai te 14raa o tō rātou matahiti. Teie nei ra, noa atu te itoito o teie feiā no te 'aro i te mau 'ati purumu, aita atu ia e faanahoraa hau a'e 'oia ho'i te haapa'oraa tātou tāta'i tahi i te parau no te mau 'ati e tupu nei i ni'a i te mau purumu e te mau aroa e terehia ra e te nanā pereoo.

Haapa'o maita'i i te taata i ni'a i te purumu !

TAXI – VR – VSP : à chacun sa réglementation !

Si la délibération de 1990 plaçait sous le même texte églementaire l'exploitation des taxis, des véhicules de remise (voitures pour les VIP) et des véhicules de service particulier (camionnette-taxi), ce n'est plus le cas aujourd'hui.



Taxi



Véhicule de remise



Véhicule de service particulier

Depuis le 10 avril 2008, une réglementation propre à chacune de ces activités a été mise en place.

L'accès à la profession d'entrepreneur de taxi reste soumis à l'avis d'une commission consultative. Celui des véhicules de remise est conditionné entre autres par des garanties financières et de moralité. Pour les véhicules de service particulier qui concernent les îles, une simple inscription dans un registre auprès du Tavana hau, est suffisante. Par ailleurs, dans les trois cas de figure, les véhicules et les chauffeurs doivent répondre à certaines normes.

Pour en savoir plus, contacter la cellule des activités de transport au 54.96.54.

LES TRANSPORTS TERRESTRES EN CHIFFRES

Les professions de transport : Contrôles réalisés par la DTT.

	2007	1 ^{er} Semestre 2008
TRANSPORTS EN COMMUN	115	84
TAXI	3	11
TRANSPORTS TOURISTIQUES	0	4
TRANSPORTS de MARCHANDISES	0	2
AGENCES de LOCATION	0	3

Enquête à bord de la ligne 7

L'équipe des enquêteurs de la DTT a effectué deux semaines d'enquête à bord des bus de la ligne 7 de transport en commun

« Papara – Papeete », au cours des mois de mai et juin 2008.

Aujourd'hui, le mythe du truck s'efface progressivement. Lors de l'enquête, les usagers ont manifesté leur satisfaction d'être transportés dans de vrais bus, qui représentent pour eux un gain en confort et en sécurité.

Ils ont néanmoins souligné les limites de la ligne 7 en terme de capacité, notamment aux heures de pointes en début et en fin de journée.

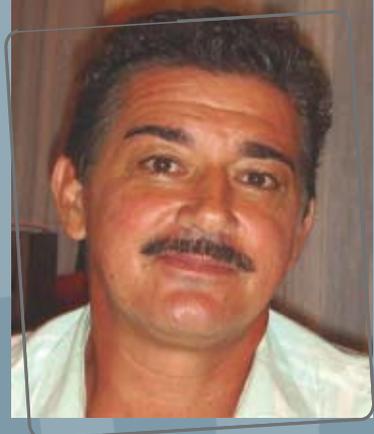
Pour information, le taux de remplissage des bus de la ligne 7 sur les deux semaines d'observation a dépassé les 60%.



LA PROFESSION D'EXPERT AUTOMOBILE

QUESTIONS À CHRISTIAN LENCK

La profession d'expert automobile est mise à l'honneur ce mois-ci. Une profession à découvrir ou à redécouvrir. Christian LENCK nous dit tout sur son métier.



1°/ En quoi consiste la profession d'expert automobile ?

CL : L'expert automobile intervient à la demande d'une compagnie d'assurances, d'un particulier, de la justice ou de l'administration après un sinistre ou un accident pour évaluer la valeur ou l'état technique d'un véhicule. Il établit un chiffrage précis de la remise en état, tout en vérifiant la cohérence des dégâts avec la nature du sinistre déclaré afin d'éviter les fraudes. Il a de grandes connaissances en matière automobile.

2°/ Quelles sont les obligations de l'expert automobile vis-à-vis de l'administration ?

CL : Face aux autorités judiciaires, à la D.T.T. ou en collaboration avec l'I.T.C., les affaires économiques ou toute autre administration, l'expert automobile se doit d'effectuer personnellement sa mission. Son avis doit être juste, impartial (sans parti pris), avec transparence, en traitant avec courtoisie toutes les personnes auxquelles il pourra avoir affaire.

3°/ Comment en êtes-vous venu à exercer ce métier ?

CL : La mécanique, je suis tombé dedans à mon adolescence, si l'on peut dire et l'automobile est devenue une véritable passion. Après un apprentissage et une carrière en Gendarmerie Nationale en qualité de spécialiste Auto-engins blindés, j'ai, en 1997, intégré à sa demande, un sérieux cabinet d'expertises de Tahiti, dont j'ai pris la direction en janvier 2001, après obtention de mon agrément auprès du Tribunal de Papeete et de la D.T.T..

4°/ Quelles sont vos relations avec les garages et les assureurs ?

CL : Elles s'avèrent être très courtoises et respectueuses. L'expert joue également un rôle d'arbitre, de médiateur en cas de conflit entre les parties impliquées et, se trouvant fréquemment au centre du débat, il doit faire preuve d'un grand sens des contacts humains et d'une bonne dose de psychologie.

5°/ Quelles sont vos propositions et vos attentes pour cette profession ?

CL : Comme dans tous les corps de métiers, nous sommes confrontés à des spécificités ou habitudes locales dues à l'éloignement qui ne sont pas toujours adaptées en matière de sécurité routière. Les administrations font des efforts considérables et il serait avantageux que les experts aient un rôle plus actif en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans ce domaine.

**LES NOUVEAUX NUMÉROS
D'IMMATRICULATION
193 000 P DU 13 JUIN 2008**

« TOUS ENSEMBLE, POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE !

Le samedi 24 mai démarrait la 1^{ère} session du stage « halte à la prise de risques sur les routes », mise en place depuis 3 ans par la gendarmerie nationale avec le concours du Ministère des transports terrestres et le soutien financier de nombreux partenaires.

Ces stages ont pour objectif de sensibiliser la tranche d'âge des 17/25 ans, non titulaires du permis de conduire, aux risques routiers et de réduire au maximum le nombre d'accidents et de victimes sur les routes.

Ces stages se déroulent chaque dernier samedi du mois au lycée hôtelier de Punaauia de 7h30 à 17h00. La journée est articulée autour de l'intervention de nombreux professionnels. Une session est également prévue à Raiatea (voir Agenda).

A la fin de la journée, les jeunes participants passent un test qui leur permet de gagner des formations complètes au permis de conduire, des formations au code de la route et de nombreux autres lots.

Pour tous renseignements, il suffit d'appeler la gendarmerie au 46.73.56 ou au 46.74.39.



AGENDA

de septembre 2008 à janvier 2009

Contrôle Technique à Taravao

Les jeudis :

04 septembre et 18 septembre
09 octobre et 23 octobre
06 novembre et 20 novembre
04 décembre et 18 décembre
08 janvier et 22 janvier 2009

Examens des Permis de Conduire à Raiatea

Lundi 15 septembre au mercredi 17 septembre
Lundi 06 octobre au mercredi 08 octobre
Lundi 27 octobre au mercredi 29 octobre
Lundi 17 novembre au mercredi 19 novembre
Lundi 1er décembre au mercredi 3 décembre
Lundi 15 décembre au mercredi 17 décembre
Lundi 5 janvier au mercredi 7 janvier 2009

Contrôle Technique aux Tuamotu

Mairies de Katiu et de Makemo :

entre le 10 et le 14 novembre 2008

Mairies de Tikehau – Manihi – Avatoru (Rangiroa) :
entre le 01 et le 05 décembre 2008

Journées « Halte à la prise de risque »

Samedi 27 septembre :

Lycée hôtelier d'Outumaoro

Samedi 25 octobre :

Lycée hôtelier d'Outumaoro

Samedi 29 novembre :

Lycée hôtelier d'Outumaoro

Samedi 13 décembre :

Mairie d'Uturoa

Retenez qu'une consommation excessive d'huile peut indiquer une usure importante du moteur ou un défaut d'étanchéité. Néanmoins, une mécanique moderne peut consommer jusqu'à un litre tous les mille kilomètres.

MIEUX UTILISER SA VOITURE : Mets de l'huile !

Imaginez-vous privé de boisson sous un soleil torride. Inhumain, non ? Tout comme le sort que nous réservons tous trop souvent à celle qui nous transporte sans mot dire...jusqu'à ce que la coupe soit pleine. Ou plutôt vide. Alors, tout ira bien si vous avez une petite pensée pour les différents liquides qui agissent sous le capot de votre voiture, et notamment l'huile.

- 1- Sur une surface plane, moteur arrêté depuis au moins 5 minutes, ouvrez le capot, sortez la jauge de contrôle, essuyer la avec un chiffon, remettez la dans son emplacement et sortez la à nouveau.
- 2- La trace doit se situer entre les repères « mini » et « maxi ». Si le niveau est sous le minimum, le moteur sera mal lubrifié.
- 3- En cas de manque, faites le complément avec une huile de même viscosité (15W50 par exemple) et de même type (minérale, synthèse...) que celle de la dernière vidange.



1



2



3

actualité juridique

TABLEAU DES INFRACTIONS

NATURE DE L'INFRACTION	CONTRAVENTION	MONTANT	MONTANT MAJORÉ En cas de non paiement au bout d'un mois
Absence de dispositif d'éclairage sur un vélo.	C1	400 F CFP	850 F CFP
Cyclistes ou conducteurs de cyclomoteurs circulant de front (côte à côte).	C2	4 150 F CFP	8 900 F CFP
Cyclistes ou conducteurs de cyclomoteurs se faisant remorquer ou pousser par un véhicule.	C2	4 150 F CFP	8 900 F CFP
Transport d'enfant ou de personnes sur les cycles et cyclomoteurs dépourvus de sièges et/ou aménagement non conforme.	C3	8 100 F CFP	21 450 F CFP
Non-respect de la vitesse indiquée sur les panneaux.	C4	16 100 F CFP	44 700 F CFP
Exercice illégal d'une profession réglementée (taxi, véhicule de remise, véhicule de service particulier...).	Article 433-17 du code pénal	un an d'emprisonnement et 1 791 000 F CFP (15 000 euros) d'amende	

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : « VÉLO PLUS » DANS LES ÎLES.

En Polynésie, beaucoup d'enfants se déplacent à vélo et se mettent souvent inconsciemment en situation de danger.

Afin de sensibiliser les enfants de 10 à 12 ans aux risques de la route, le Ministère des transports terrestres a mis en place des sessions de formations intitulées « Vélo Plus » depuis 2006.



En 2007, 3 656 élèves de Tahiti et Moorea, scolarisés en CM2 ont bénéficié de cette formation. 2008 sera plus particulièrement consacré aux enfants des îles avec pour but de toucher environ 1 300 enfants. L'objectif de cette formation est de responsabiliser les enfants sur le respect des règles d'usage de la route et de les sensibiliser aux risques qu'ils pourraient rencontrer lors de leurs déplacements à vélo.

Cette formation s'articule en deux parties :

La partie théorique d'une durée de 45 minutes consiste à sensibiliser les participants aux consignes de sécurité routière par des jeux et des activités interactifs.

La partie pratique est destinée quant à elle, à l'intégration de ces règles d'usage de la route par l'utilisation de trottinettes sur une piste cyclable d'éducation routière.

Les enfants, tout en évoluant sur les trottinettes, se trouvent tour à tour dans le rôle des forces de l'ordre, des piétons et des cyclistes.

DIRECTION DES TRANSPORTS TERRESTRES

BP 4586 – 98713 Papeete – Tahiti

Email : dtt@transport.gov.pf



CONTACTS

Bâtiment A

Direction, Section des transports routiers et Bureau de sécurité routière et de recherches
Angle Rue Marc Blond de St Hilaire et Avenue du Prince Hinoï
Standard 54 96 54

Bâtiment B

Section des Permis de Conduire et Section des Véhicules
93, angle avenue Pomare V et rue Marc Blond de St Hilaire
Standard 50 20 60 Fax 43 60 21

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Bâtiment A :

Du lundi au jeudi : 7h30 – 15h30

Vendredi : 7h30 – 14h30

Bâtiment B :

Du lundi au jeudi : 7h30 – 14h30

Vendredi : 7h30 – 13h30

Moorea : Standard 56 10 75

Raiatea : Standard 60 26 20

Du lundi au jeudi : 7h30 – 15h30

Vendredi : 7h30 – 14h30



SITUATION DE CONDUITE : SAVOIR CONDUIRE UN VÉLO SUR LA ROUTE.

Pas classe !

Article 8 du code de la route :

Le conducteur doit, en marche normale, maintenir son véhicule près du bord droit de la chaussée.

Sens de circulation



Amende : Le non respect de cette règle est passible d'une contravention de 3^{ème} classe, soit 8 100 F.CFP. En cas de non règlement dans un délai de un mois, le montant de la contravention est majorée à 21 450 F.CFP.

Classe !

Pas classe du tout !

Article 255 du Code de la route :

Le non respect des sens imposés à la circulation est sanctionné par une contravention de 4^{ème} classe.

Amende : 16 100 F.CFP, majorée à 44 700 F.CFP en cas de non règlement dans un délai de un mois.

